



Conseil d'Administration 2023-2024

L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke

2^{ème} séance ordinaire

Dimanche 1er octobre 2023

17h

Automne 2023

A8-122

Présent.es:

Valérien Hébert Ferrat

Émilie Bélanger

Dounya El Jabiri

James-William Caron

Alexandra Georgescu

Olivier Lawless

Justine Noël

Ines El Ghnimi

Sidney Ricard

Matis Rousseau

Jean-Christophe St-Germain

Hugo Dieujuste

Florence Gardner

Daïna Dumoulin

Laurence Trudel

Observateur.rices:

Frédérique Savard

Clémence Lamer

Cassy Dunaj

Erika Gagnon

Mathieu Saadé

Anthony Desmarais

Franck Tetouom

Émilien Boudreau

Gabriel Massussi

Michaël Godin

1. **Ouverture de la séance**

Valérian Hébert-Ferrat déclare la séance ouverte à 17h05.

2. **Constatation du quorum**

Valérian Hébert-Ferrat constate le quorum.

3. **Désignation du praesidium**

James-William Caron propose Valérian Hébert-Ferrat à la présidence et Cassy Dunaj et Érika Gagnon au secrétariat.

Émilie Bélanger appuie.

AU.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

Justine Noël propose l'adoption de l'ordre du jour

James-William Caron appuie.

AU.

5. **Adoption du procès verbal de la séance du CA du 14 Septembre 2023**

<https://docs.google.com/document/d/1i2SywFKOhZ9K9Jv0iX-clNt1z6vb0nkr/edit>

Dounya El Jabiri propose l'adoption du procès-verbal du CA du 14 septembre 2023.

Émilie Bélanger appuie.

AU.

6. **Tour de table - Présentations (15 minutes)**

7. **Relations avec le Conseil Exécutif (15 minutes)**

Valérian Hébert Ferrat : J'aimerais qu'on discute de la relation entre le CA et le CE.

Matis Rousseau : Je suis content de vous voir en aussi grand nombre lors de cette séance les membres du CE. L'année dernière cela pouvait être un problème. Je pense que cela va aider à renforcer le lien de collaboration.

James-William Caron : Cette année, le CE nous avons une belle vision de modernisation de l'association, plusieurs projets de réforme des RGs qui seront présentés. Nous sommes ouverts à collaborer avec vous donc hésitez pas à nous contacter pour avoir des précisions sur ces propositions.

Émilien Boudreau : J'aimerais voir une bonne collaboration au niveau de la communication, par exemple avec les exécutants qui participent en CA et que les administrateurs consultent les PV du CE aussi.

8. **Colloque de la FEDQ (20 minutes)**

Valérien Hébert Ferrat : Le colloque est organisé par l'UdeS cette année, ce sont des gros montants en jeu donc je crois que le CA devrait avoir un certain rôle sur ça considérant sa compétence financière.

Frédérique Savard : Côté organisation, ça va très bien, nous avançons depuis l'été. Côté monétaire et financement, ça commence à aller mieux, il faudra de gros montants pour financer cet événement. Nous avons plus de « Oui » depuis quelques semaines, les finances de la faculté nous aident également à trouver des commanditaires. Ce sera du 26 au 28 janvier 2024.

Matis Rousseau : En ce moment, vous en êtes où dans l'organisation ?

Frédérique Savard : L'hôtel est réservé, la nourriture l'est également, tout est réservé en plus petite quantité puisque nous pouvons ajouter. Pour les conférenciers, il en manque 4.

Florence Gardner : Est-ce entièrement organisé par le CE ?

Frédérique Savard : C'est un sous-comité.

Valérien Hébert Ferrat : Ce sont des gros montants en jeu, deux administrateurs ont signé, mais je crois que le CA au complet doit donner son aval sur de telles questions.

Frédérique Savard : On m'avait dit 2 administrateurs. Le CA n'était pas en poste non plus.

Matis Rousseau : Je pense que ce serait bon d'avoir une présentation détaillée avec où va l'argent précisément pour être certain, juste parce que les administrateurs sont liés financièrement. Ça serait bien que l'on aille une certaine connaissance des états.

Frédérique Savard : Ça va me faire plaisir de faire ça, au prochain CA.

Matis Rousseau propose de mandater le sous-comité d'organisation du Colloque de la FEDQ à effectuer une présentation détaillée de l'événement au prochain CA.

Florence Gardner appuie.

AU.

9. VACS (5 minutes)

Valérien Hébert Ferrat : J'aimerais avoir un statut sur ce point, on a vu dans les différentes rencontres que c'est important pour l'AGED.

James-William Caron : Au dernier CA, on a réfléchi davantage sur un comité de travail pour élaborer une politique sur les VACS. Nous avons choisi de faire un groupe de 9 personnes, avec la faculté, la sécurité et le centre respect. Pour déterminer ces personnes, nous avons dit 2 personnes du CE, 2 personnes du CA, une personne de diversité, une personne de féministe et une personne de promo. Ce serait les personnes qui sont le plus reliées à la situation selon nous. Nous voudrions aussi 2 personnes de l'externe.

À la prochaine AG, nous aimerions élire ces deux personnes de l'externe, donc commencer la promotion pour les postes afin d'avoir des personnes qui se présentent.

Anthony Desmarais : Penses-tu que ce serait pertinent d'avoir quelqu'un des Law Games ?

James-William Caron : Je suis d'accord, on a vu plusieurs comités qui auraient pu y être inclus, mais puisque le comité doit être efficace, nous avons réduit le nombre de personnes. Ces comités, comme Promo et Law Games, ont plusieurs membres en commun, nous aimerions garder 9 personnes, surtout avec les externes on se rend à 12 personnes, nous trouvons que c'est suffisant pour un comité de travail pour que ce soit efficace.

10. Don Défilé de mode (20 minutes)

Dounya El Jabiri : Le point a été soulevé au dernier CA concernant le don fait par le comité à l'organisme CALACS, suite à l'événement de l'hiver dernier. En arrivant à calculer la somme du don, la façon dont on devait utiliser les subventions octroyées au comité a été questionnée.

La subvention mise pour les deux comités, défilé de mode et show de la fac, était de 3500\$ respectivement. Toutefois, les montants ont été mis sans prendre en compte la grandeur qu'allait prendre l'événement. À la base, les comités auto-suffisants, tels que le CDAI ou le comité casino, ne reçoivent pas de contribution puisque l'AGED considère que l'argent pourrait être mieux utilisé pour bénéficier la communauté étudiante. Suite aux calculs de l'ancien trésorier, le comité avait fait suffisamment de profit pour faire un don, sans l'argent de l'AGED, de 3600-3700\$. Il fallait savoir en CE si le 7000\$ octroyé par le budget devait être ajouté au don ou non. Au CE du 1er août, les exécutants ont décidé de proposer au CA d'imputer les dépenses au budget que l'AGED a donné aux comités et conserver uniquement les profits pour le don. Les dépenses d'environ 6099,78\$ allaient être déduites du budget du comité, les profits de 9747,75 allaient être utilisés en totalité pour le don. La conclusion provient du fait que le comité s'était déjà prononcé à l'organisme sur la somme du don, avant d'obtenir les sommes exactes avec l'ancien trésorier. Ne voulant pas mal paraître auprès de l'organisme et auprès des autres commandites qui ont subventionné l'activité dans le but de donner un don à l'organisme, nous ne voulions pas que ça affecte nos relations futures. Il fallait tout de même que l'on vienne en discuter en CA. La dernière rencontre, ont nous a mentionné l'importance d'avoir les représentants pour démontrer leurs intérêts.

Frank Tetouom : Je pense que tu as résumé tout ce qui s'est passé. Je pense qu'il y a eu un malentendu sur le don et sur le déficit. Nous avons travaillé fort pour trouver des commandites, des bénévoles et aussi faire en sorte que le fashion show se passe bien. Je pense que pour les relations futures le mieux à faire serait de tenir notre engagement envers CALACS et de donner le don promis.

Matis Rousseau : Je pense que puisque le comité s'est engagé envers un organisme externe, c'est important, puisque la réputation de l'Association pourrait être affectée. J'invite les administrateurs à être soucieux de donner cet argent, le comité s'est engagé à donner de l'argent sans avoir consulté le CA et le CE, soit une décision qui a été prise à l'encontre de la commission budgétaire et du CA de l'an dernier. C'est un peu comme dire que si les comités font une promesse noble, que les comités peuvent prendre une telle décision avec n'importe quel montant. C'est dangereux à un certain point de procéder à faire ce don.

Frank Tetoum : Comme je l'ai dit plutôt c'est un mal entendue qui s'est produit l'année dernière. De plus, lorsque l'on a eu notre budget nous pensions vraiment que c'était de l'argent donnée. Suite à la rencontre avec le CE, nous avons décidé de remettre plutôt le 9000\$, soit de prendre l'argent que l'AGED nous a remis. Nous voulons alors donner 3000\$ dans les RG, rien ne disait que l'argent donné était une subvention ou un don.

Tous les comités sont supervisés par le CE, donc on ne peut dire que cette décision a été prise sans l'accord de personne. On ne peut oublier non plus que le comité a été mis sous tutelle rapidement l'an dernier. En avril on a annoncé le montant, en mai on a remercié nos commanditaires, je ne comprends pas alors pourquoi une tutelle n'a pas été imposée aussi rapidement après cette annonce. Il y a eu un important délai entre le problème soulevé et l'annonce du don.

Florence Gardner : Pour faire le suivi de ce que Matis a mentionné mais, il y a des situations qui ont mené aux interventions venues, donc je ne pense pas que cela créerait un précédent.

Dounya El Jabiri : Pour renchérir, je sollicite les administrateurs à prendre en considération que si la solution est adoptée, l'argent serait utilisé entièrement à titre de don.

James-William Caron : suite à l'évolution des conversations, je pense que c'est une faute partagée, pas de suivi de l'ancien CE, un peu trop de précipitation par le comité. Il faut donner un montant plus élevé que 3500\$ puisqu'on s'est engagé, mais je ne crois pas que c'est raisonnable de donner 9000-10000\$ si d'autres comités font d'importants dons, comme casino, sans l'AGED. Pour que ce soit raisonnable et équitable des deux côtés, l'AGED devrait être un partenaire comme les autres, que l'AGED accote le don de 3500\$ et de faire plutôt un don de 7000\$. je crois que c'est une solution équitable dans l'ensemble considérant que c'est une faute partagée.

Frank Tetoum : pourquoi devrait-on revenir sur le montant? La dernière rencontre du CA, j'ai cru comprendre que le CE s'est engagé avec le 9000\$. Le 7000\$ de l'AGED irait en don selon toi, mais nous souhaitons utiliser le 7000\$ pour les dépenses d'organisation. L'argent remis à CALACS serait l'argent des commanditaires et des billets vendus pour l'événement. Pour être clair, ce n'est pas l'AGED qui fait un don à CALACS. Selon les RG, de la façon que nous l'avons compris, ce ne peut être une faute si ce n'est pas écrit. Ce n'est pas la première fois à l'AGED que j'organisais un événement et qu'une partie de l'argent de l'AGED était utilisée en plus d'un don.

James-William Caron : le CE a accepté, moi j'ai mis mon contre. Le point doit être entendu car c'est un problème d'interprétation. l'information que les administrateurs doivent prendre en compte doit être apportée ici.

Jean-Christophe St-Germain : j'aimerais savoir, l'argent sorti sera pour quelle raison? Est-ce que ça vient profiter à la communauté étudiante? J'ai de la misère à suivre sur le don, je ne sais pas ce qui s'est passé. J'aimerais un résumé. Je comprends que des promesses ont été faites.

Daina Dumoulin : Ils remettent les profits que l'événement a fait. L'AGED servirait seulement à combler le manque de budget pour le Grenada et autres. Pourquoi ne pas accorder ce qu'il a été dit en CE, puisqu'on ne crée pas de précédent. L'argent sera utilisé pour ce qui a été discuté en CA budget, tel que prévu. Tout le monde pourrait garder confiance en l'AGED, mais aussi pour le défilé de mode et show d'la fac. Plusieurs personnes sont plus réticentes à s'impliquer, autant les bénévoles que les commanditaires. On devrait selon moi donner au CALACS les profits du défilé et show, et que l'AGED verse le 7000\$

Émilie Bélanger : Je suis d'accord avec ce que Daina vient de dire. Ce n'est pas que le CE est revenu sur sa parole, le CE a demandé au CA de revoir la demande. Il n'y a rien qui s'est produit à l'insu. Ensuite, aujourd'hui on en discute pour avoir tous les faits. Je suis d'accord avec la proposition qui avait été recommandée lors du CE du 1er août : [É12-PV \(mardi 1er août 2023\)](#) au point 9.1.

C'est vrai que ce n'est pas clair dans les RG en ce moment. Dans le temps donné, ça n'a pas été clarifié pour certains comités. L'enjeu ici est qu'on ne veut pas que les personnes utilisent 100% de leur budget alors qu'ils pourraient très bien subvenir à leurs propres besoins. Les comités ne devraient pas prendre 100% de leur budget, ce ne sont pas des fonds que les comités peuvent s'approprier nécessairement.

Emilien Boudreau : L'an passé, j'étais trésorier au CE, directement et indirectement impliqué. C'est mon *mea culpa*, il n'y a pas eu de suivi assez serré, je l'admet. Pour la répartition, ainsi que ce qui a été dit pour le budget l'an passé, c'est factuellement faux de dire que les comités n'étaient pas avertis. Ça a toujours été clair que l'argent accordé par le CA budget n'est pas un don. c'est toujours la même chose historiquement, quand on accorde de l'argent, c'est pour financer l'activité, non pour être donnée comme un don. Sur les coûts pour l'événement: ce ne serait pas mathématiquement correct de donner le 7000\$ pour l'événement quand c'était deux budgets réunis pour les deux comités fusionnés.

Justine Noël: Le défilé de mode/show de la fac s'est engagé à une promesse. Pour l'avenir, ce serait bien que l'on dise que l'on ne peut faire une telle promesse. Je comprends qu'il y a un malaise avec CALACS qui se fait promettre une somme d'argent, mais qu'au final les profits n'ont pas été suffisants pour donner un tel montant. Je crois que ce devrait être plus clair pour les comités dans le futur que ce n'est pas possible de faire une telle promesse et de s'engager contractuellement. Ce serait à notre avantage de clarifier la procédure, que l'AGED serait partenaire et non que l'on promette un montant.

Émilien Boudreau : L'an passé, les justifications ont été dans la demande. L'argent accordé ne va pas à une organisation extérieure à l'AGED. Historiquement, en accordant de l'argent, c'est pour aider le comité, non pour aider l'organisation que le comité supporte.

Frank Tetouom: D'abord, pour l'information aux comités pour la case budgétaire, le comité défilé n'avait pas de coordination au départ. J'ai fait une demande de budget, il a été accordé préalablement. On ne m'a jamais partagé mes devoirs, obligations et droits. Au niveau de la responsabilité, en plus ce n'est pas dans les règlements, je ne pouvais savoir.

Pour le don d'argent, savoir ça profite à qui? C'est au-delà du devoir de citoyen, aider des bonnes causes. L'événement a bénéficié à plusieurs étudiants, niveau participation et bénévoles et mannequins. Le 7000\$ remis à plusieurs étudiants à l'école en 2022-2023.

Généralement, la somme n'est pas quelque chose que le défilé de mode amasse normalement. L'an dernier, nous avons travaillé fort, on ne devrait pas nous dire de couper les précédents des années dernières car il y a maintenant de l'argent en jeu. On ne devrait pas dire qu'il faut couper de l'argent maintenant qu'il y a une plus grosse somme d'argent.

L'engagement du CA, qui ne serait pas complet, je sais que le CE et CA est deux choses différentes, mais après la rencontre du CE, Dounya m'a approché pour s'entendre sur le 9000\$, puis qu'aujourd'hui on présente différentes conclusions ça me choque.

Émilie Bélanger propose, exceptionnellement et compte tenu des circonstances, l'octroi de 6 099.78 \$, :

«L'AGED assume toutes les dépenses de l'événement et que l'ensemble des profits soient remis au CALACS

Nous pouvons imputer tout le budget de l'AGED en premier sur les dépenses et puis ensuite conserver uniquement les profits réalisés par le comité pour le don.

Profits: 9747.75\$

AGED: 7000\$

Coûts: 6099.78\$

Montant du don: 9747.75\$ pour que le comité Défilé de mode X Show d'la fac le remettre à l'organisme CALACS. »

Hugo Dieujuste appuie.

James-William Caron : Je tiens à dire que si Casino avait demandé de l'argent l'an passé et reçu de l'argent l'an passé, le don aurait aussi été plus important que ce qu'ils ont pu faire. Si tous les événements voulant faire des dons prenaient l'argent de l'AGED, ce seraient toujours des dons plus élevés. Partout dans les universités, l'argent revient à la fin de l'année pour être donné à la prochaine communauté étudiante.

Dounya El Jabiri : Pour renchérir sur ce que James a dit, sur demande, je peux présenter le bilan annuel du comité casino, le comité casino et Show de la fac ont presque les mêmes commandites et les mêmes dépenses. L'analogie qui avait été mentionnée plus tôt sur le fait que les deux comités ne sont pas comparables ne tient donc pas. Toutefois, compte tenu des circonstances, mon opinion donnée le 1er août 2023 n'a pas changé. J'invite les administrateurs à se pencher sur la proposition d'Émilie. Je n'ai pas changé mon opinion, je voulais simplement présenter les différentes perspectives.

Sidney Ricard : Pour l'ancien trésorier, est ce qu'il a expliqué au membre du comité du défilé que l'argent attribué était un déficit ?

Émilien Boudreau : Je ne me souviens pas avoir spécifiquement eu une discussion avec Franck, je sais quand on a eu la rencontre pour l'expliquer aux coordos, mais il n'était peut-être pas présent. S'il était en poste, et qu'il avait dû être à la rencontre, je ne peux rien y faire. S'il n'avait pas été élu, il avait déjà eu un avertissement à titre de coordonnateur comme tous les comités l'ont eu. Frank a été au CE en début d'année, il devait être au courant de la procédure.

Sidney Ricard : Frank était-il au courant de la procédure à suivre pour les comités?

Frank Tetoum : Une fois de plus, personne dans le comité n'était au courant. Nous n'avons jamais eu de document de mise en garde sur le budget. Du moment que ce n'est pas dans les RGs je trouve ça dommage, si ça n'a pas été écrit où que ce soit, je n'ai pas à deviner comment gérer l'argent de l'AGED. Le comité défilé a eu de l'argent attribué car c'est un gros événement. On ne peut revenir sur la décision parce qu'on a fait plus d'argent. L'événement a beaucoup contribué à la communauté étudiante. On n'a pas acheté des sushis pour faire profiter les gens qui étaient présents.

Justine Noël : Je comprend que ce n'avait pas été adressé dans des documents. Je pense que l'on aurait intérêt à clarifier ce point. C'est une situation délicate et on ne devrait pas avoir à répéter cette situation, en disant que ce n'est pas écrit dans les RG. Ça devrait être formellement écrit, que les coordo des comités soient au courant, officiellement, pour pas que la situation se répète.

Frank Tetoum: Encore une fois, pour revenir, au mois de mars, quand la trésorerie nous a demandé combien on avait, on a dit 10 000\$, je crois que si on était hors norme ça aurait dû faire ding ding ding. Le délai de temps était assez long. Nous avons été mis en tutelle, nous négocions des contrats, c'est pourquoi on a été mis sous tutelle. Je crois qu'il y a eu un malentendu sur la façon dont les règlements devaient être compris.

Florence Gardner : On devrait rapporter la discussion sur la proposition. Ma question est au niveau du mécanisme, le 6099.78\$ va à qui ? les donateurs? L'argent amassé provient de qui?

Dounya El Jabiri: Le 6099\$, c'est l'argent dépensé pour organiser l'activité (salle, nourriture...). Ce serait déduit du 7000\$ que l'AGED a octroyé dans le budget. Il y aurait un 900\$ qui resterait dans les fonds de l'AGED. Tout l'argent brassée par le comité a été reçu dans le compte de l'AGED, et c'est elle qui fait ensuite le don. C'est toujours cette procédure. Le chèque est au nom de l'AGED, pas au nom de la personne.

Florence Gardner : La sortie de fonds serait de 9747\$, pour le CALACS.

Dounya El Jabiri : Pour le total oui, mais en juillet, nous avons proposé au CA que les dépenses soient déduites des profits. Donc que la somme du don soit de 3000\$~. Nous voulons donner au comité la différence pour atteindre le 9747\$.

Florence Gardner : Je ne suis pas sûre de comprendre. La sortie de fond est de combien ?

Valérian Hébert-Ferrat : L'AGED sort de son compte 6099.78\$.

Émilien Boudreau : Émilie propose l'option 3 en ce moment.

Option 1 :

Profits: 9747.75\$

AGED: 7000\$

Coûts: 6099.78\$
Montant donné : 3647.97 \$

Option 2 :

Profits: 9747.75\$
AGED: 7000\$
Coûts: 6099.78\$
Montant donné : 10 647.97 \$

Option 3 :

Profits: 9747.75\$
AGED: 7000\$
Coûts: 6099.78\$
Montant donné : 9747.75\$

Dounya El Jabiri fait un dessin.

**Valérien Hébert-Ferrat propose une plénière à 18h15.
Daïna Dumoulin appuie.**

AU.

Fin de la plénière à 18h25.

Jean-Christophe St-Germain: Je pense qu'on devrait suivre la proposition d'Émilie, je crois que si on décide de refuser le montant à envoyer, la réputation en ville n'en sera pas une comme quoi on suit nos engagements. Cette réputation sera importante également pour les prochaines années. On ne devrait pas créer un précédent comme quoi on est pas lié à nos engagements.

Émilie Bélanger propose la question préalable.

**Pour : 14
Contre : 0**

Sur la proposition officielle:

**Abstention: 4
Pour: 10
Contre: 0**

La proposition est adoptée à la majorité.

**11. [Demande de subvention Salzburg](#)
[Demande de subvention - Salzburg](#)**

Dounya El Jabiri : Au dernier CA on a proposé que les personnes ayant présenté la demande de subvention présentent une seconde demande compte tenu des démarches personnelles pour

obtenir du financement externe, n'ayant pas été pris en compte dans la demande précédente. La nouvelle demande a été jointe au procès-verbal.

En CE il y a deux semaines, nous avons proposé d'accepter la demande de subvention, le vote doit être fait en CA puisqu'elle excède 500\$.

Valérian Hébert-Ferrat octroie un temps de lecture de 3 minutes.

Olivier Lawless : Je pense que c'est important d'abord de noter qu'il faudrait prendre en compte dans les demandes de subvention autre chose que le volet quantitatif, mais aussi les aspects qualitatifs. Ça peut avoir un impact important sur la communauté étudiante, pour moi c'est le cas ici, c'est une superbe expérience, même si seulement 3 personnes y sont allées. C'est bien pour l'UdeS, ça serait pertinent également pour l'année à venir.

Émilie Bélanger: Donc c'est 1500\$ pour les 3 étudiants.

Dounya El Jabiri : Même compte tenu des démarches faites, le montant cet été a été accordé sur le précédent des dernières années. Ce n'est pas la première fois que les étudiants vont à cette école, le 300\$ a été accordé aux étudiant.e.s les années précédentes.

Jean-Christophe St-Germain : Juste pour être certain, c'est quel montant de l'AGED qui sera donné ?

Dounya El Jabiri : le 1500\$.

Cassy Dunaj : Oui c'est 300\$ qui ont été octroyés les années précédentes, cependant les frais ont énormément augmenté depuis les années précédentes, dont les frais d'inscription qui sont passés de 600 à 1000\$ canadien, les billets d'avion, etc.

Jean-Christophe St-Germain : En regardant les montants, il reste 4000\$ à obtenir, comment ils vont faire pour payer?

Cassy Dunaj : Nous avons payé de notre poche, c'était en juillet dernier.

Matis Rousseau propose d'accorder le 1 500\$ au total.

Olivier Lawless appuie.

Émilie Bélanger : Si on accorde le 1500\$ cela est de 500\$ par personne. Ce qui me fait questionner, c'est que parfois ont accordé 500\$ pour des comités entiers, des comités n'ont parfois pas ce budget. J'aimerais donc qu'on en discute.

Matis Rousseau: Un comité est formé de plusieurs membres qui cherchent l'argent pour organiser des activités, ils ont un bon montant d'argent pour commanditer des activités étudiantes. Un cabinet ne voudrait pas commanditer une telle demande car c'est pour une seule personne. Je ne crois pas qu'il faudrait relier cette situation à un comité. Un comité avec un tel montant pourrait organiser une conférence, un cocktail... Ce sont des étudiants qui vont faire quelque chose de concret, sans rabaisser les comités, mais l'effort fait par 3 personnes qui vont en Europe est plus grand pour avoir été dans un comité cette année. C'est une différence qu'il faut faire avec les comités.

Daïna Dumoulin : Pour faire du pouce sur cela, c'est important de savoir que l'école d'été a été proposée à tous les étudiants. C'est avec un professeur, c'est quelque chose qui n'était pas offert seulement à 3 étudiants, pas sur les notes ou sur un aspect autre. Les personnes qui ont participé voulaient le faire depuis le début, en étant en courant qu'il y allait avoir du financement. Ils savaient qu'ils allaient déboursier, mais à concurrence d'un montant en financement.

Sidney Ricard : Je pense qu'on devrait respecter la tradition du fait que l'université de Sherbrooke participe depuis longtemps à cette école. L'augmentation est justifiée selon moi car c'est vrai que les coûts ont augmenté.

Le professeur Devinat l'a proposé encore une fois cette année. Avec l'augmentation des prix, ce ne ferait pas de mal de recevoir un 500\$ chaque.

Dounya El Jabiri : Présentement, la proposition sur la table est de 500\$, mais rien n'empêche qu'un administrateur propose un montant autre.

Sidney Ricard : Est-ce que l'on pourrait demander aux personnes concernés l'impact sur cette augmentation de financement.

Cassy Dunaj: C'est certain que ça ferait une différence, surtout pour la vision des gens pour les prochaines années. Nous étions environ 20 personnes à être intéressées cette année puis finalement nous sommes uniquement 3 personnes qui sont allées dûes aux frais élevés et aux incertitudes y étant associées.

Le professeur Devinat prend vraiment à coeur cette implication, nous avons adoré notre expérience et nous comptons définitivement être présents cette année pour encourager et aider la prochaine cohorte qui voudrait vivre cette expérience.

Daïna Dumoulin : En effet je pense que ça pourrait être bénéfique, c'est un événement intéressant et je pense aux personnes, comme moi par exemple qui voulait y aller mais j'ai été freinée par les frais associés.

Hugo Dieujuste demande la question préalable.

Pour: 14

Contre: 0

La question préalable est adoptée à l'unanimité.

Sur la proposition initiale:

Abstention: 4

Pour: 8

Contre: 2

12. **Adoption des États financiers (dérogation)**

Dounya El Jabiri : Je souhaitais tout d'abord m'excuser. Étant consciente des règlements généraux, j'ai demandé au président du conseil d'administration de cédule le CA budget pour

fin septembre pensant obtenir les états financiers de la comptable à temps. Tous les documents nécessaires à la constitution des États financiers et de la tenue de comptes ont été dûment envoyés à la comptable le 14 septembre dernier. Un courriel a été envoyé à cette même date pour prévenir la comptable de cet envoi, auquel j'ai reçu une confirmation de sa part qu'elle s'occuperait de notre dossier le jeudi et vendredi 21 et 22 septembre. Ce lundi, je l'ai donc sollicitée, n'ayant reçu aucune nouvelle de sa part, afin de m'assurer de l'avancement des États financiers. N'ayant reçu aucune nouvelle de sa part, je lui ai laissé un message à sa boîte vocale ce mercredi et de nouveau ce vendredi. Malheureusement c'est hors de mon contrôle, j'ai tout fait pour avoir les états financiers à temps, mais je vous demande donc de déroger à **l'article 101 et l'annexe N des RGs**, pour qu'on puisse tout de même passer au point budget. Si jamais il y a des questions sur les états financiers, je suis en mesure d'y répondre, même sans les états financiers officiels. Je comptais la solliciter cette semaine pour qu'elle la produise.

Jean-Christophe St-Germain propose de déroger à l'article 101 et l'annexe N des Règlements généraux, considérant le retard dans la confection des états financiers qui est hors du contrôle de l'AGED dû à la responsabilité de la comptable externe.
Émilie Bélanger appuie.

AU.

13. **Adoption et discussions du budget annuel de l'AGED 2022-2023 (délais prévus par l'Annexe N)**
proposition d'adoption en bloc - Budget 2023-2024

Dounya El Jabiri : La commission budgétaire et moi avons travaillé ardemment pour la proposition d'aujourd'hui. Si jamais vous avez encore des questionnements, le fichier excel ayant été envoyé avec la convocation détaillée avec les années précédentes pour comparaison, ainsi qu'un procès verbal avec les explications budgétaires.

Matis Rousseau : Le budget est serré, la manière dont les montants ont été accordés. Le surplus de la fin est plus bas que l'an passé. Nous sommes à la limite de ce qui devrait être accordé. J'invite les administrateurs en prenant leurs décisions, ou en voulant donner plus d'argent, de savoir si ça vaut la peine de mettre l'AGED en danger, dans le sens où le fonds présentement à l'AGED sera plus bas. Peut-être sinon répartir différemment l'argent, en ajouter quelque part pour en retirer ailleurs. En mon opinion personnelle, en donnant plus d'argent nous arriverons à un seuil trop bas et ça pourrait être dangereux.

Jean-Christophe St-Germain : J'aimerais comprendre une affaire sur le budget. quand vous dites cota ou moyenne, ce n'est pas l'argent qui reste à la fin? (ligne 64). Je me demande où vous voyez l'argent qu'il reste.

James-William Caron : L'argent qui reste dans le compte paraîtra dans les états financiers qui ne sont pas encore disponibles.

Valérien Hébert Ferrat propose l'ouverture d'une plénière à 19h25.
James-William Caron appuie.

AU.

Valérien Hébert Ferrat déclare la fermeture de la plénière à 22h00.

Jean-Christophe St-Germain propose l'adoption du budget en bloc pour 2023-2024 (https://docs.google.com/document/d/1P2eZrJbybgX0-GTV_6PDXivc_PsUmk0JJFrWCZGED_ZM/edit?usp=sharing).

James-William Caron appuie.

AU.

14. Proactivité du CA - Groupe de discussion (5 minutes)

Valérien Hébert Ferrat : J'ai envie que le CA soit plus proactif cette année. J'aimerais faire un petit comité pour aller questionner les membres, en collaboration avec le CE aussi. Je vais vous écrire un courriel avec mes idées plus claires.

15. Varia

- Carte de crédit AGED

16. Fermeture de la séance

Valérien Hébert-Ferrat déclare la fermeture de la séance à 22h04.